

# Utilisation du minibus 1/2

- Comité directeur du 04/11/15
- C/Minibus, règles de fonctionnement, fiche à remplir par chaque conducteur
- 1/L'école des Beaux Arts nous autorise à le stationner chez eux, il y a un portail fermé et un code d'entrée. Celui qui prend le mini bus, met sa voiture à la place du minibus.
- 2/Il sera utilisé les mercredis et samedis (école d'escalade avec les jeunes), le dimanche et la semaine multi activité notamment.
- 3/Qui peut le conduire : Un membre du club titulaire du permis B depuis plus de 3 ans et avoir plus de 25 ans.
- 4/Infraction au code de la route : c'est la personne qui commet l'infraction (connue grâce à la fiche) qui la payera et qui perdra les points correspondants.
- 5/Mode de fonctionnement pour les dimanches :
  - -C'est l'activité où il y a le plus d'inscrits qui est prioritaire (sauf cas particuliers).
  - -Remplir le minibus et après les voitures (5 personnes/voiture si possible).
  - -Le conducteur remplit entièrement la fiche et fait le plein au retour de la sortie.

# Utilisation du minibus 2/3

- Comité directeur du 04/11/15
- Tout le monde devra payer pareil, qu'il soit dans le véhicule ou dans le mini bus.
- **Exemple sans autoroute:**
- Sortie avec 23 personnes, 9 dans le minibus, 2 voitures de 5 personnes, 1 voiture de 4 personnes
- 200km total (aller et retour) fait  $200 \times 0,25\text{€} = 50\text{€}$  par voiture
- 4 véhicules donc  $4 \times 50\text{€} = 200\text{€}$
- Prix par participant:  $200/23 = 8,69\text{€}$  arrondi à 9€ soit 207€
- **Tous les participants payent au chauffeur du minibus**
- Le chauffeur du minibus donne 50€ à chaque conducteur de véhicule léger, il reste donc 57€ pour le minibus
- Avec les 57€, le chauffeur du minibus fait le plein du minibus et le reste va au club pour l'entretien et l'assurance du véhicule.
- S'il y a de l'autoroute, le montant sera ajouté aux 50€ par véhicule et le calcul s'opère de la même manière.